

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, ETHIOPIA P. O. Box 3243 Telephone 517700 Cables: OAU, ADDIS ABABA
Website: www.africa-union.org

CONFÉRENCE DE L'UNION AFRICAINE

Quinzième session ordinaire

25 – 27 juillet 2010

Kampala (Ouganda)

Assembly/AU/17 (XV)Add.6

Original : Anglais

LA TROISIEME CONFERENCE AFRICAINE SUR L'APPLICATION DES SCIENCES ET TECHNOLOGIES POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE

(Point proposé par la République algérienne démocratique et populaire)

**Communication de la délégation algérienne sur les travaux de la troisième Conférence africaine sur les applications des sciences et technologies spatiales au développement durable
Alger, 07/09 décembre 2009**

1. La troisième Conférence africaine sur l'application des Sciences et des Technologies Spatiales au Développement Durable s'est tenue à Alger, du 07 au 09 décembre 2009. Il est à noter que la première session de cette Conférence s'est déroulée à Abuja au Nigeria, en 2005 et la deuxième à Pretoria, en Afrique du Sud, en 2007.
2. Cette troisième session avait pour thème: « **Le renforcement des partenariats dans le domaine spatial**». A cette occasion, l'Algérie, l'Afrique du Sud, le Nigeria et le Kenya ont procédé à la signature d'un Accord de coopération pour la mise en place d'une constellation africaine de satellites de gestion des ressources et de l'environnement (ARMC).
3. La signature de cet accord s'inscrit dans le cadre de la politique de développement du secteur, arrêtée dans la décision Assembly/AU/Dec.161 (VIII), sur le rapport de la Conférence des Ministres de l'Union africaine en charge de la Science et de la Technologie ainsi que la Déclaration d'Addis-Abeba sur la Science, la Technologie et la Recherche pour le Développement Assembly/AU/Decl.5 (VIII), adoptées lors des travaux de la huitième session ordinaire du Sommet des Chefs d'Etat et de gouvernement de l'Union africaine, tenu à Addis-Abeba, en janvier/février 2007.
4. L'objectif principal de cet Accord est de permettre, dans un premier temps, à chacun des Etats partis de disposer des informations techniques et scientifiques notamment les images spatiales collectées par leurs satellites et plus généralement à l'ensemble des Etats membres de l'Union africaine. A cette fin, l'harmonisation des spécificités techniques des systèmes spatiaux pour une utilisation efficiente et partagée des informations, dans tous les domaines, fournies par les satellites de chaque pays est obligatoire.
5. Les images ainsi obtenues serviront à améliorer substantiellement les performances notamment des secteurs de l'agriculture et de l'hydraulique en Afrique et de lutte contre les calamités naturelles. Elles permettront également une meilleure gestion des ressources dont dispose le continent par une exploitation scientifique bénéfique au développement des économies des pays africains.
6. C'est imprégné de cette vision complètement tournée vers l'avenir que le Président de la République Algérienne Démocratique et Populaire, Son

Excellence Monsieur Abdelaziz BOUTEFLIKA, dans un message adressé aux participants, a situé l'enjeu et les objectifs de cette Conférence et du projet dont elle est porteuse, à savoir la concertation intra-africaine sur les moyens de renforcer la coopération en matière d'intégration de l'outil spatial dans le développement durable du continent.

7. Le Président de la République a rappelé à cet égard que la vision de l'Algérie s'est inscrite depuis plusieurs années dans cette dynamique et son premier satellite d'observation de la Terre « ALSAT-I » a commencé à participer, dès 2003, au sein d'une constellation internationale de satellites, à la prévention et la gestion des risques naturels aux niveaux national, régional et mondial.

8. La mise en œuvre du programme spatial algérien à l'horizon 2020, s'inscrit de ce point de vue, dans le cadre des Conventions et Traités internationaux sur l'espace, dont la coordination est assurée par le Comité des Nations Unies pour l'utilisation pacifique de l'Espace Extra Atmosphérique (COPUOS), auquel l'Algérie a accédé, en qualité de membre permanent, en 2002, grâce aux efforts déployés, à tous les niveaux, pour une activité spatiale entièrement consacrée au développement durable pour le bien-être des populations et la prévention des catastrophes naturelles et la gestion de leurs effets.

9. S'agissant du processus du développement durable en Afrique, Monsieur le Président de la République a mis un accent particulier sur la nécessité d'utiliser les outils scientifiques et technologiques susceptibles d'offrir une visibilité optimale à l'ensemble des acteurs concernés. Par ailleurs, la mobilisation des moyens pour sa mise en œuvre et l'évaluation des résultats obtenus sont également nécessaires.

10. En conclusion, Son Excellence Monsieur Abdelaziz BOUTEFLIKA a souligné que l'introduction de sciences et technologies spatiales au service du développement durable de l'Afrique et au renforcement des télécommunications par satellites sont des facteurs essentiels, en vue d'une concrétisation harmonieuse des objectifs de connaissance et de gestion rationnelle des ressources naturelles et de rapprochement des Etats et des peuples africains.

11. Sur un plan pratique et pour ne considérer qu'un seul aspect de ses nombreuses applications, le satellite algérien ALSAT-I a transmis à la station, de réception et de contrôle d'Arzew, dans l'Ouest du pays, quelques 1800 images qui ont permis de dresser une carte sur la sensibilité à la désertification par télédétection qui a touché plus de 20 millions d'hectares en Afrique.

12. Plus généralement, les efforts soutenus de l'Algérie dans le domaine de la maîtrise des technologies spatiales au service du développement seront très prochainement marqués par le lancement d'un deuxième satellite algérien.

« ALSAT-II », qui sera placé sur orbite, au cours du premier trimestre 2010. Ce lancement constituera une nouvelle phase de mise en œuvre du programme spatial algérien à l'horizon 2020, pour créer une mini constellation d'observation de la terre destinée à compléter les activités du satellite ALSAT-I.

13. A plus long terme, le programme spatial national dotera l'Algérie d'autres systèmes à l'effet d'assurer la couverture quasi-totale et permanente de préoccupations du pays en terme d'observation de la terre et prévoit également la conception et la réalisation d'un système spatial de télécommunications ALCOMSAT-I.

14. Sur un autre plan, la tenue à Alger, de la troisième session de la Conférence africaine sur l'application des sciences et des technologies spatiales au développement durable a été mise à profit pour procéder à la signature d'un Accord pour l'ouverture d'un Bureau régional de l'Agence de l'Organisation des Nations Unies (ONU) pour les affaires spatiales d'appui à la gestion des catastrophes et des interventions d'urgence (UN-SPIDER).

15. A travers l'ouverture de ce Bureau régional, l'Agence onusienne des affaires Spatiales vise à soutenir les efforts de développement des pays africains dans les domaines économique, social et culturel. Par ailleurs, les applications pacifiques des technologies spatiales permettront une plus grande prévention et une meilleure gestion des catastrophes naturelles en Afrique, notamment dans la zone du Sahel et du Sahara.

16. L'Afrique et, plus largement, la Communauté internationale ont confié à l'Algérie, grâce à ce programme ambitieux, complété par la récente signature à Alger de ces deux accords, une mission complexe, difficile mais noble. Elle en assumera, avec l'ensemble des autres acteurs, notamment africains, la charge au bénéfice de tout le continent.

17. A cet égard, la Commission de l'Union africaine (CUA) devrait vivement encourager les autres Etats membres à rejoindre cette initiative prometteuse pour élargir davantage la coopération dans ce domaine au bénéfice du développement durable du continent.

« A la lumière de ce qui précède, nous sommes déterminés à mettre un terme définitif au fléau des conflits et de la violence sur notre continent, conscients de nos insuffisances et de nos erreurs et animés par la volonté de mobiliser tous les moyens et ressources humaines nécessaires et de saisir toutes les opportunités pour promouvoir et faire progresser l'agenda de prévention des conflits, de rétablissement et de maintien de la paix, ainsi que celui de la reconstruction post-conflit. En tant que dirigeants, ne pouvons tout simplement pas léguer le fardeau des conflits aux générations à venir d'Africains ».
(Paragraphe 9 de la Déclaration de Tripoli du 31 août 2009).

2010

The third African conference on the application of space sciences and technologies for sustainable development (Item proposed by The People's Democratic Republic Of Algeria)

African Union

African Union

<http://archives.au.int/handle/123456789/874>

Downloaded from African Union Common Repository